

République Française
Département de la Haute-Loire



Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024 :

Séance renvoyée du jeudi 16 mai 2024 faute de quorum au mardi 21 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Pas de Quorum fixé.

Étaient présents : 5

Mme Sylvie BERTHUY ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Lionel SIGNORINI, Mme. Maryline VERNIERE.

Étaient absents :

Mme Marie-Anne COMBASTEIL, Mme Ingrid MAZIN, M. Jean Louis POUUNET, M. Philippe SIGOIGNE, M. Vincent STOQUE, (excusés)

La séance a été tenue ouverte au public.

La séance a été ouverte à 19h00 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil débute l'ordre du jour :

Fonds verts- Rénovation énergétique du bâtiment école – Demande de financements

Proposition de revoir le plan de financement pour un montant de travaux établi à 62 791,22 €
31 395,61 € de demande de subventions auprès du fonds verts.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Décisions modificatives budgétaires

Suite au piratage de la facture pour la remise en état de la salle polyvalente, sur demande du Maire, la procédure Recall a été mise en place et a permis de récupérer 10 481.01 €.

Cela nécessite de créer un compte de pertes 65883 pour 11082 €

Et de verser sur le compte 75883 un montant de 10481,01€ correspondant au montant récupéré auprès des fraudeurs.

Il faut également apporter un montant complémentaire de 2 000 € sur le compte de cautions pour répondre aux départs/arrivées pour les logements de la commune.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Statuts du syndicat des gestion des eaux du Brivadois (SGEB)

La préparation de la prise de compétences de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026 nécessite un réajustement des statuts du SGEB. La décision étant prise seulement ce jour par le SGEB, les membres du conseil souhaitent disposer d'un temps de réflexion complémentaire pour se positionner.

Le projet de délibération est reporté à la demande des membres présents.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Ouverture 20 décembre

Fermeture 31 janvier

2 personnes ont mis des observations :

- Une personne a signalé qu'elle n'a pas été consultée pour d'éventuels projets
- Une personne indique qu'elle est favorable au photovoltaïque mais attention au périmètre des monuments protégés

Monsieur le Maire rappelle que 2 zones étaient identifiées depuis le départ de la procédure et il propose de les entériner ce jour.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire met au vote les propositions de subventions aux associations suivantes :

APE : demande de 200 € approuvé à l'unanimité

ACCA : demande de 200 €, 4 contre 1 abstention. Compte tenu de la mise à disposition d'un local toutes charges comprises. L'avis sera revu si l'association met en place une manifestation communale.

Les Amis de Saint-Beuzire : demande de 200 €, approuvé à l'unanimité

Comité des Fêtes : demande de 200 € + 100 € pour l'apéritif offert aux habitants le jour de la fête patronale. approuvé à l'unanimité

La Loco : demande de 200 €, 1 pour 4 abstentions

ADMR, OK pour 200 Jean Perrin 50 € ; donateurs de sang : 50 €

Pour être financé, le conseil indique que les associations doivent animer la vie locale soit en organisant des repas à destination de la population, soit en faisant des animations pour la vie de la commune ou en œuvrant pour les biens communs.

Questions diverses.

Horaires cantinières : demande de modifier de 8h30 -15h à 8h – 14h30 les lundi mardi jeudi et vendredi.

Validation du conseil.

Séance levée à 20h40